



**Extrait du Registre des Délibérations
Conseil du Pôle Métropolitain
du Pays de Béarn**

Séance du 16 janvier 2026

Date de la convocation : 9 janvier 2026
Nombre de délégués en exercice : 65

Etaient présents :

Délégués titulaires :

Mohamed AMARA, Muriel BAREILLE, François BAYROU, Christelle BONNEMASON-CARRERE, Marie-Pierre CABANNE, Michel CAPERAN, Thierry CARRERE, Jean-Paul CASAUBON, Jean-Yves COURREGES, Valérie DEJEAN, Francis ESCALÉ, Marc GAIRIN, Claude LACOUR, Daniel LACRAMPE, Francis LANSALOT-MATRAS, Didier LARRAZABAL, Yves LARROUTURE, Patrice LAURENT, Marlène LE DIEU DE VILLE, Xavier LEGRAND-FERRONNIERE, Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Fernand MARTIN, Marie-Claire NÉ, Michel OLIVÉ, Nicolas PATRIARCHE, Jean-Louis PERES, Bernard PEYROULET, Valérie REVEL, Alain TREPEU, Bernard UTHURRY.

Délégués suppléants :

Kenny BERTONAZZI (a suppléé Eric SAUBATTE), Victor DUDRET (a suppléé Claude FERRATO), Jean-Loup FRICKER (a suppléé Monique SEMAVOINE), Jean LACOSTE (a suppléé Josy POUYEYTO), Régis LAURAND (a suppléé Patrick BURON), Charles PELANNE (a suppléé Sandrine LAFARGUE).

Etaient excusés :

Lydie ALTHAPÉ, Patrick BALDAN, Michel BERNOS, Jean-Marie BERCHON, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Katty BROGNOLI, Serge CASTAIGNAU, Frédéric CLABÉ, Jean-Marc DENAX, Marc DUFAU, Bernard DUPONT, Nadia GRAMMONTIN, Arnaud JACOTTIN, Philippe LALANNE, Jean-Simon LEBLANC, Marc OXIBAR, Francis PEES, Christian PETCHOT-BACQUÉ, Carine SARRIQUET, Raymond VILLALBA.

Etaient absents :

Henri BELLEGARDE, Emmanuel HANON, Jérôme MARBOT, Elisabeth MIQUEU, Monique MOULAT, Didier REY, Martine RODRIGUEZ, Bertrand VERGEZ-PASCAL.

Etaient représenté(e)s : Isabelle LAHORE a donné pouvoir à Thierry CARRERE

Secrétaire de séance : Victor DUDRET

N°3 – DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL
ETUDE DE PREFIGURATION D'UNE FILIERE CHANVRE EN BEARN

Rapporteur : Patrice LAURENT

Mesdames, Messieurs,

Pyrénées Chanvre est une association basée à Pau et qui a pour objectif de développer une filière locale autour du chanvre en Béarn qui concernerait les maillons suivants :

- La mise en culture par des agriculteurs avec des outils de culture et récolte disponibles dans les territoires,
- Le défibrage mécanique des tiges récoltées : séparation de la tige en 2 co-produits, la fibre et la chènevotte,
- La possibilité de transformer ces fibres pour des usages textiles, 100% chanvre ou en mélange par exemple avec de la laine : peignage, filature, tissage, tricotage ou autres procédés...
- La possibilité d'utiliser la chènevotte pour des usages bâtiments.

A la suite de différents tests de défibrage que Pyrénées Chanvre a réalisé sur le territoire, et pour aller plus loin dans le développement de cette filière, l'association nécessite un accompagnement sur deux sujets :

- Comparer les différents modèles économiques possibles de déploiement de la filière :
 - celui associé à 3 processus de défibrage : machine Chanvre Mellois, machine Andritz Laroche et solution de "broyage + Trommel",
 - celui associé à 2 processus d'affinage de la fibre : 100% ou enzymatique + mécanique.
- Bâtir le modèle économique qui sera retenu. Il s'agit notamment d'identifier les principaux postes de dépenses, notamment ceux pour phaser le démarrage.

Par l'intermédiaire de Territoire d'Industries Lacq-Pau-Tarbes, Pyrénées Chanvre a pu échanger sur ces problématiques avec l'ANCT, qui s'est engagée à accompagner la démarche. Ainsi, une étude de préfiguration de la filière en Béarn pourra être financée à 100% à travers le programme Territoires d'Industrie et le dispositif « extrême défi » de l'ADEME.

L'ANCT ne pouvant conventionner qu'avec des structures publiques, elle s'est tournée vers le Pays de Béarn pour concrétiser cet accompagnement et porter cette étude. Le portage par le Pays de Béarn semblait tout à fait opportun du fait des actions déléguées au Pays de Béarn sur le développement industriel et le périmètre de l'étude (ensemble du Béarn).

Un projet de convention est présenté en annexe et définit les modalités d'intervention.

Il est à noter que l'étude est confiée au cabinet Ernst & Young pour un coût prévisionnel de 34 020 € TTC, pris en charge à 100 % par l'ANCT.

Au regard de ces éléments, il appartient au Conseil du Pays de Béarn de bien vouloir :

- 1- Approuver la démarche engagée avec l'ANCT pour la préfiguration d'une filière chanvre en Béarn ;**
- 2- Autoriser Monsieur le Président à signer la convention correspondante ainsi que tout document nécessaire.**

Conclusions adoptées à l'unanimité

Suivent les signatures

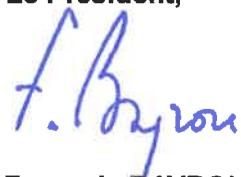
Le Secrétaire



Victor DUDRET

Pour extrait Conforme,

Le Président,



François BAYROU